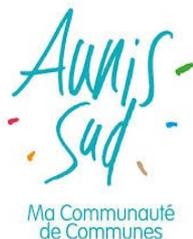


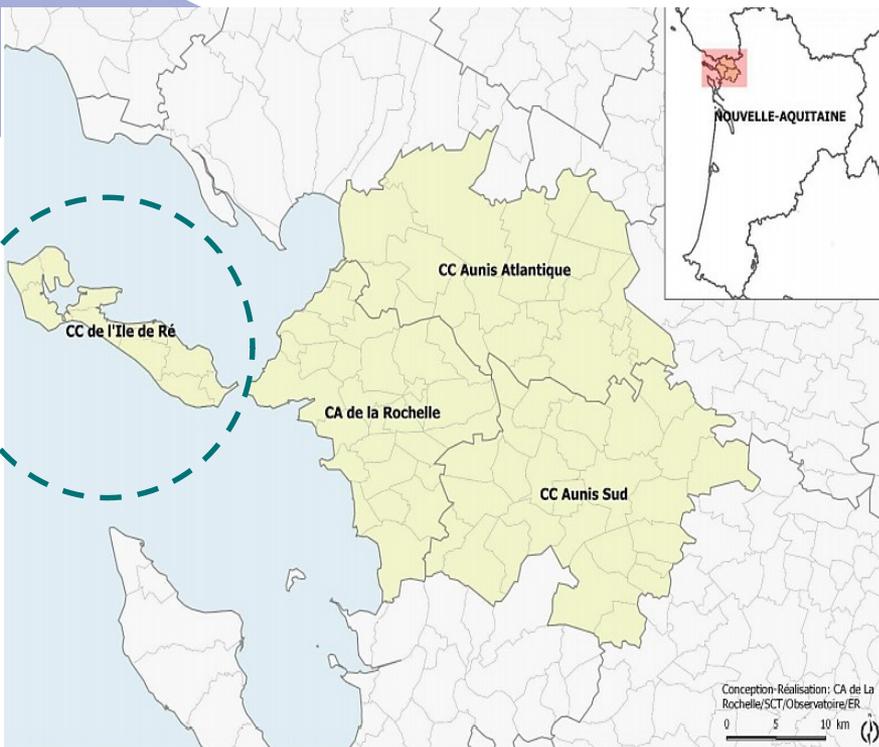
# PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL LA ROCHELLE AUNIS RÉ

## PAT en émergence Octobre 2020 – Octobre 2022

10 novembre / Club PLUi / Agriculture et aménagement du territoire /  
Castets (40)



# Périmètre du projet



- 1 périmètre de projet unique en Nouvelle Aquitaine : 3 EPCI et la Chambre d'Agriculture 17, partenaires lauréats de l'AAP régional en 2020, plan d'actions de 113 000 €, aide du PNA de 40 000 €
- La CDC de l'Île de Ré rejoint la démarche en 2021 (convention en cours pour mobiliser les fonds contractuels sur l'ingénierie interne et externe)
- De fortes attentes sociétales autour du PAT en émergence (et notamment des associations) et en faveur de la transition écologique
- Une candidature qui vise à fédérer le plus grand nombre d'acteurs autour d'un projet partagé, d'autres fonds à mobiliser : Plan de relance, LEADER, Re Sources

# Portrait et enjeux du territoire La Rochelle – Aunis - Ré : un PAT littoral

## Connaissance de l'offre

 93 600 ha de SAU,  
(dont 85 % en OTEX  
Grande Culture sur  
l'Aunis)

 798 exploitations agricoles  
29% d'agriculteurs investis  
dans circuits de proximité

 340 agriculteurs concernés  
par un périmètre Re  
Sources

 Les criées de la Cotinière,  
Royan et La Rochelle  
représente 8% de la pêche  
côtière française

 2<sup>nd</sup> port national  
exportation des céréales

*Développer la valeur  
ajoutée de l'économie  
agricole*



21% des GES de la CDA liés à l'alimentation (dont  
transformation, transport, commercialisation, agriculture ...)

*Accompagner la  
transition agro-  
écologique*



2% d'autonomie alimentaire sur l'aire urbaine de La  
Rochelle (8% pour les villes les plus vertueuses)

*Relocaliser  
l'alimentation*

*Atteindre les  
objectifs de la Loi  
EGALIM*

*Développer la  
résilience alimentaire*

**Et d'autres données à construire ...**

## Connaissance de la demande



250 000 habitants  
(avec l'Île de Ré)



15 400 repas  
scolaires / jour

 En moyenne, 17 % de  
produits Bio dans les achats  
des restaurants scolaires et  
8 % de produits locaux  
(données CDA LR)

# Les axes de travail

Offre Demande

## ➤ Développer les filières locales durables



*Ancrer la production dans son bassin de vie (développer la production maraîchère, accompagner la structuration de la filière légumière en lien avec les enjeux eau, carbone, biodiversité, intégrer les produits de la mer, développer la consommation locale des produits laitiers)*

## Etablir une gouvernance partagée



*Mode de pilotage et de travail, partenariat entre acteurs, dialogue territorial*

## ➤ Sensibiliser à l'alimentation durable

*Accompagner les changements de comportement alimentaire, réduire l'empreinte écologique et carbone de l'assiette*



## ➤ Outils de suivi et de gestion du foncier agricole



*Observatoire, espace test, installation de porteurs de projets*

## ➤ Développer les achats durables dans la restauration collective

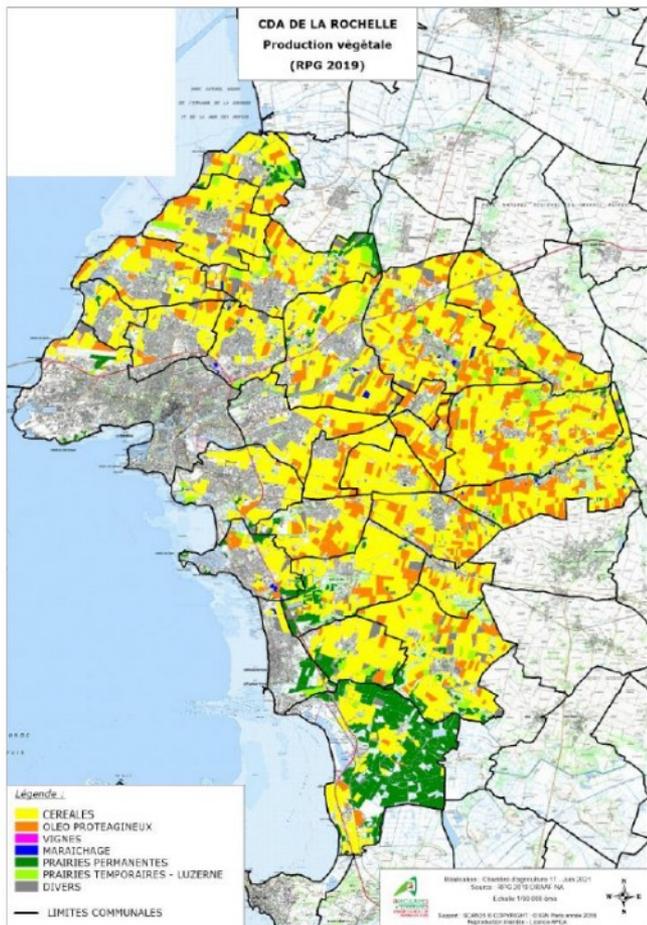
*Atteindre les objectifs de la Loi EGALIM*



# Premières Réalisations et Calendrier du projet

Axes	2021	2022
<b>Gouvernance</b>	Lancement de la démarche auprès des acteurs (12/02/2021) Choix d'un prestataire AMO (1/09/2021) Enquête auprès des acteurs (en cours) Entretien avec les têtes de réseaux (en cours) Première restitution des enjeux (1/12/2021)	Définition des instances et de l'organisation, intégration des parties prenantes
<b>Sensibilisation</b>	Définition des messages sur l'alimentation durable ( <i>manger local, manger de saison, manger plus végétal...</i> ) Identité graphique, choix de support pédagogique Animations lors du salon Balade à la ferme (dec 2021)	Sensibilisation et conscientisation lors des événements
<b>Développement des filières</b>	Diagnostic de l'offre de production (juin 2021) Définition d'un cadre pour l'installation de porteurs de projets (autorisation Droit du Sol (Test CU), accompagnement technique et économique (partenariat couveuse, GAB17 et Chambre), AMI, comité de sélection...	Installation de porteurs de projet en agriculture de proximité  Itinéraires techniques légumineuses, choix des variétés
<b>Accompagnement Restau co</b>	Enquête restaurants scolaires (janvier 2019 et Juin 2021) Formation menu végétarien (Nov, Dec 2021 et janv 2022) Actions contre le gaspillage alimentaire (2021 et 2022)	Accompagnement marché public, étude légumerie VLR, rencontres acheteurs / producteurs, évaluation EGALIM
<b>Foncier agricole</b>	Diagnostic agricole et foncier (CDA) septembre 2021 Convention SAFER commune ? Espace test (CDA)	Protection renforcée des espaces agricoles Echelle du SCoT : vers un PAEN (enjeu eau, franges urbaines, ceinture verte...)

# Zoom sur le diagnostic de l'offre



## Focus : diagnostic de l'offre agricole sur l'agglomération

Rapport production/consommation  
de la CdA de La Rochelle et des 3 EPCI du SCoT

Nombre d'habitants (*) <b>171 811 / 233 957</b>	Production (tonnes)	Consommation		Production par rapport à la Consommation
		Kg/hab.	Tonnes	
	<b>660 / 4 798</b>	23,3	<b>4 003 / 5 451</b>	<b>20% / 90%</b>
	<b>11 / 1178</b>	2,5	<b>430 / 585</b>	<b>0% / 200%</b>
	<b>4 488 / 27 529</b>	312	<b>53 605 / 72 995</b>	<b>10% / 40%</b>
	<b>725 / 6 676</b>	0,9	<b>158 / 215</b>	<b>460% / 3 100%</b>
	<b>16 961 / 74 508</b>	240	<b>41 235 / 56 150</b>	<b>40% / 130%</b>
	<b>6 124 / 17 494</b>	<b>1,7</b>	<b>292 / 398</b>	<b>2 100% / 4 400%</b>
	<b>1 896 / 7 553</b>	80	<b>13 745 / 18 717</b>	<b>10% / 40%</b>
	<b>271 / 484</b>	148	<b>25 428 / 34 626</b>	<b>0% / 0%</b>

(\*) : Source : INSEE - population légale au 01/01/2021, comptabilisée au 01/01/2018

## Zoom : le diagnostic de l'offre

→ Lorsque les productions sont excédentaires, elles ne sont pas pour autant consommées localement : c'est tout l'enjeu des circuits de proximité de reconstruire ces liens entre production et consommation locale.

→ Lorsque les productions sont déficitaires, elles représentent des opportunités de diversification pour les exploitations existantes, ou d'installation de nouveaux agriculteurs. Elles mettent en lumière les filières à structurer localement.

### **Les limites de ce diagnostic :**

- Il ne traite pas des surfaces nécessaires à la production alimentaire, ni des modes de production (qui impactent les quantités produites)
- il raisonne à partir de données nationales de consommation alimentaire, qui peuvent varier d'un territoire à l'autre.

Un travail d'approfondissement est conduit avec l'outil PARCEL de Terre de Liens pour scénariser les orientations à décider dans le cadre du PAT

# Zoom sur les projets d'installation sur la CDA

## Saint Médard ?

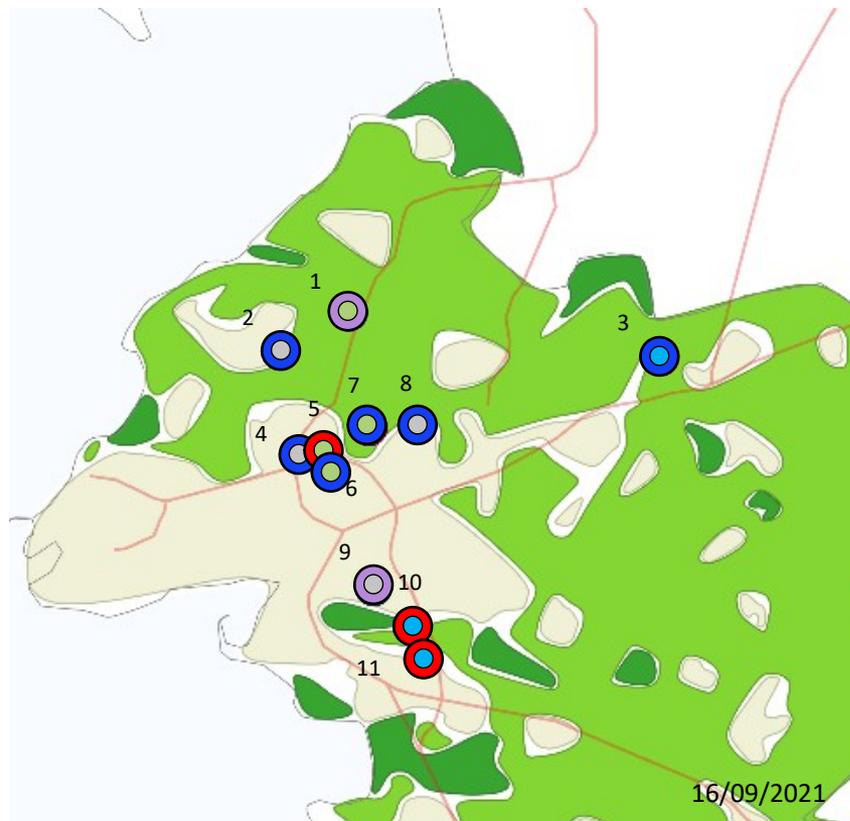
- |                           |              |
|---------------------------|--------------|
| 1 – Jardins de l'Aubreçay | Projet lancé |
| 2 – Champ Pinson          | moyen terme  |
| 3 – Fief des Plantes      | court terme  |
| 4 – Atlantech             | courant 2022 |
| 5 – Terrains Groussard    | moyen terme  |
| 6 – Fief Nouveau          | début 2022   |
| 7 – Fief Marans           | courant 2022 |
| 8 – Orangerie             | courant 2022 |
| 9 – Dunes fertiles        | moyen terme  |
| 10 – La Moulinette        | long terme   |
| 11 – Cotte Maille 2       | moyen terme  |

Aucun retard ou difficulté

Quelques points de vigilance

Retards ou difficultés de mise en œuvre

Importants retards ou difficultés ou projet en attente



- EPCI
- Tissue urbain
- Agricole
- Naturel
- Océan Atlantique
- Routes principales

### Destination :

- Agriculture périurbaine
- Agriculture urbaine
- Espace Test Agricole

### Nature du projet :

- Projet CdA
- Négociation SAFER
- Initiative privée
- CdA de La Rochelle

# Zoom sur le foncier CDA et l'installation de porteurs de projet

Parcelle AE 131 :

Localisation : Fief Nouveau à Lagord

Surface cultivable : 20 000 m<sup>2</sup>

Projet : Installation d'un PP en maraîchage et d'un réservoir de biodiversité ;

Mutualisation du bâti et du matériel avec les fermes urbaines (Atlantech et Orangerie).

Modalités d'action :

Procédure d'Appel à Manifestation d'intérêt avec sélection par un comité ; Contractualisation d'un BRE avec un fermage réduit ; 15 000 € pour aider à la construction de bâti agricole

Parcelles ZE 38, 50 et 52 :

Localisation : Fief Marans & Fief Bouchaud à Lagord

Surface : 29 950 m<sup>2</sup>

Projet : **Projet à définir avec le porteur**, les contraintes orientent vers de l'élevage, mais l'arboriculture pourrait être une option.

Actions réalisées : **Nettoyage du terrain, création de merlons.**

Modalités d'action : **Procédure d'AMI avec sélection par un jury;**

Récupérateur d'eau de pluie du toit du hangar;

**Réserve tampon du forage individuel présent sur le site;**

Déclaration du forage en forage professionnel.

Parcelle ZY 59 :

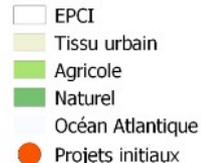
Localisation : Fief des Plantes à Sainte-Soulle

Surface : 61 019 m<sup>2</sup>

Projet : **Espace Test Agricole, maraîchage et installations porteurs de projet maraîchage;**

Modalités d'action :

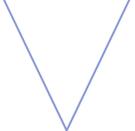
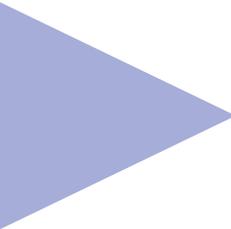
**Procédure d'AMI avec sélection par un jury;**  
**Étude coût du bâti pour un Espace Test Agricole maraîchage;**  
**Étude de la réutilisation de l'eau de la STEP, de la capacité d'un forage ou de raccorder à l'existant.**



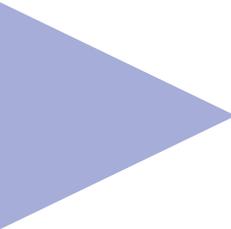
# Zoom : La problématique de gouvernance

CARTOGRAPHIE (non exhaustive!) DES ACTEURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE AUNIS-RE-LA ROCHELLE





**Merci de votre attention**



# Annexes

# Contenu de la candidature

AXES	Objectifs
<b>Etablir une gouvernance alimentaire partagée</b>	Mettre en place des modes de pilotage et de travail représentatif du territoire, fondés sur un partenariat ouvert entre différents acteurs, animer un dialogue territorial autour de la question alimentaire, donner une place aux habitants
Promouvoir et sensibiliser à l'alimentation durable	Réduire l'empreinte écologique et carbone de l'assiette des mangeurs du territoire, accompagner les changements de comportement alimentaire (manger local, manger de saison, manger plus végétal...)
Développer les filières locales durables	Ancrer la production dans son bassin de vie (installation de maraichers, développement d'une filière légumineuse en lien avec les enjeux eau, carbone, biodiversité, intégrer les produits de la mer, développer la consommation locale des produits laitiers)
Développer les achats durables dans la RHD	Atteindre les objectifs fixés par la loi EGALIM (50 % d'achats durables, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des plastiques, développement des menus végétariens)
Approche du foncier agricole à une échelle supra	Observatoire du foncier agricole, développement d'espaces tests